



Problème avec résiliation d'un location pour mutation

Par **valerie renaux**, le **04/07/2010 à 20:38**

Bonjour, je suis enseignante et je viens d'être mutée et je dois déménager pour me rapprocher de mon lieu de travail. Je suis actuellement locataire d'un logement, j'ai envoyé un préavis d'un mois à mon agence suite à ma mutation.

En l'absence d'attestation de mon employeur qui j'ai tardé à recevoir, l'agence m'a adressé un courrier pour refuser mon préavis d'un mois et le repousse à trois. Si je fournis une attestation, puis-je bénéficier de mon préavis ou dois-je refaire un préavis?

Merci pour votre aide.

Par **fabienne034**, le **05/07/2010 à 08:37**

bonjour,

oui il faut donner l'attestation et l'agence n'a pas à se faire juge ,

si elle conteste elle ne décide pas elle même elle saisit le juge

pour tout savoir sur le bail:

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

pour tout savoir sur la résiliation de bail:

<http://www.fbIs.net/lettrelocataire.htm>